

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2186>



France, 48 mars 2016

- Actualités -



Date de mise en ligne : samedi 16 avril 2016

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Depuis la pétition et la bonne réaction du 9 mars, il y a comme un parfum de « possible » : les mobilisations de la jeunesse, étudiante et lycéenne, sont allées grandissantes, la journée de grève et de manifestation du 31 mars a été massive et les « Nuit Debout » assurent la continuité de la contestation du projet de loi tout en élargissant le débat et occupent le champ médiatique. Les défilés du samedi 9 avril ont confirmé la persistance de la mobilisation.

On est bien maintenant dans la contestation publique de la politique libérale-austéritaire du gouvernement de F. Hollande. Aux côtés des Nuit Debout les appels à des Banlieues Debout, Hôpital Debout,... apparaissent. Toutes ces initiatives mettent en lumière les luttes en cours, elles permettent la convergence.

Mais elles n'ont de sens que si les luttes se développent et là, il y a encore à faire !

C'est le cas dans la fonction publique et dans l'enseignement notamment. A ce jour la mobilisation reste à construire.

Dans le privé aussi, pour passer un cran supplémentaire, aller au-delà des débrayages ponctuels. GREVE DEDANS

! Jour assis, les bras croisés !

Les « concessions » de M. Valls aux organisations étudiantes et lycéennes ne sont qu'un marchandage qui vise à casser le cadre unitaire pour le retrait du projet sans condition.

Mais l'intersyndicale tient le cap et **l'appel à la grève et aux manifestations pour jeudi 28 avril** doit rencontrer une plus grande mobilisation encore, une plus grande détermination pour obliger le gouvernement à reculer. **C'est l'enjeu.**

Alors il faut aussi se saisir de la préparation de la journée pour répondre à l'appel de l'intersyndicale pour « l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour assurer le succès de cette journée et décider de la poursuite de l'action pour obtenir le retrait de la loi et l'obtention de nouveaux droits. ».

Le 28 avril, le 1 mai, le ?

C'est le moment ! DEBOUT !